

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

Licence Sciences pour la Santé
L1

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 20 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

TALVAS Jérémie, jeremie.talvas@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

L1 : GAUMET Vincent, vincent.gaumet@uca.fr

L2 : TALVAS Jérémie, jeremie.talvas@uca.fr

L3 :

- Parcours 1 : NUTRITION, FARGES M-Chantal, m-chantal.farges@uca.fr
- Parcours 2 : PHARMACOLOGIE, Pr. COURTEIX Christine, christine.courteix@uca.fr

Contacts en scolarité :

Pôle 2 Concours – Licence/Master-Formations aux techniques de réadaptation/IFSI

LOUIS Cindy, cindy.louis@uca.fr

LOPES Michèle, michele.lopes@uca.fr

Dispositions générales

Une Unité d'enseignement (UE) avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est validée définitivement.

Un semestre avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est validé définitivement. Un semestre validé vaut 30 crédits européens (ECTS).

La compensation est organisée sur les semestres sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pondérées par les coefficients. La compensation intervient également entre les notes des deux semestres d'une même année universitaire.

L'admission conditionnelle (AJAC) dans l'année N+1 est conditionnée par la validation d'au moins 45 crédits (ECTS) dans l'année N. L'accès en N+2 n'est possible qu'après validation de l'année N.

La mention du diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études.

Le contrôle des connaissances donne lieu à deux sessions d'examens.

L'acquisition des connaissances est appréciée par des contrôles terminaux et des contrôles continus.

Un contrôle continu est la moyenne d'au moins deux notes.

Lors des épreuves terminales, l'entrée est autorisée jusqu'à 30 min après le début de l'épreuve. Passé ce délai, l'accès à la salle d'examen est interdit.

La distinction est faite entre absence justifiée et absence injustifiée. En cas d'absence justifiée, l'étudiant doit présenter un justificatif d'absence à la scolarité (certificat médical, convocation officielle...) dans les 48 h après son retour à l'université.

L'assiduité sera contrôlée systématiquement pour les enseignements donnant lieu à des contrôles continus (TD et/ou TP).

Toute absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal entraîne la défaillance de l'étudiant. Cette défaillance empêche le calcul de la compensation au semestre et à l'année.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Examens de 1^{ère} session

En cas d'absence à un contrôle continu (CC) :

Si absence(s) justifiée(s) :

- neutralisation possible sous réserve que la note de CC soit la moyenne d'au moins 2 notes,
- une épreuve de substitution peut être proposée,
- si malgré l'épreuve de substitution l'étudiant ne possède pas au moins deux notes de CC alors l'étudiant est considéré comme défaillant.

Si absence(s) injustifiée(s), l'étudiant se voit attribuer la note de zéro.

Examens de 2^{ème} session

Une UE validée en première session ne peut pas être repassée en 2^{ème} session.

Lorsque l'étudiant se présente aux deux sessions d'examen, c'est la meilleure des 2 notes obtenues qui est prise en compte.

Si l'étudiant décide de repasser une UE inférieure à la moyenne, il doit repasser tous les éléments constitutifs (EC) inférieurs à la moyenne, sous peine d'obtenir un zéro. Les notes d'EC supérieures ou égales à la moyenne peuvent être conservées de la 1^{ère} à la 2^{ème} session.

Pas de report de notes de contrôle continu en deuxième session, exception faite des étudiants déclarés ABJ (absence justifiée) à l'examen terminal de 1^{ère} session.

Redoublement

Une UE validée ne peut pas être repassée, elle est définitivement acquise.

Toutes les UE non validées doivent être repassées.

Tous les éléments constitutifs (EC) d'une UE non validée doivent être repassés.

Pas de report des notes de contrôles continus et de travaux pratiques quelles qu'elles soient.

Réorientation

Pas de réorientation possible en dehors du portail « Sciences pour la Santé – Sciences de la Vie – Chimie » entre S1 et S2 pour les étudiants UCA.

Réorientés PACES : (S1 PACES vers S2 Licence Sciences pour la Santé)

Lors de la réorientation, une dispense du S1 peut être accordée sous condition de réussite au S2.

- Si la dispense est accordée :
 - validation du S2 (en 1^{ère} ou 2^{ème} session) : L1 validée.
 - non validation du S2 : redoublement L1 avec toutes les UE du S1 et les UE non validées du S2 à repasser.
- Si la dispense n'est pas accordée, l'étudiant doit valider S1 et S2 dans la mention de réorientation. La validation du S1 ne peut donc se faire qu'en 2^{ème} session.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements dans la cadre du RSE sont proposés au cas par cas en accord avec le responsable pédagogique d'année. En particulier, peuvent être proposés :

- des changements de groupe de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant,
- des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Licence Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé, L1

Semestre 1 :

	Crédits UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 - Sciences pour la Santé EC1 : Anatomie Humaine EC2 : Embryologie – Histologie – Organogénèse EC3 : Santé – Société - Humanité	8	2 3 3	ET CC/ET ET		1 2CC/1ET 1	E E E	1h30 10min / 1h30 1h00	1 1 1	E E E	1h30 1h30 1h00	1 1 1	E E E	1h30 1h30 1h00
UE 2 - Sciences de la Vie	8	Voir MCC de l'UFR Biologie											
UE 3 - Chimie	8	Voir MCC de l'UFR Chimie											
UE 4 - Tronc Commun Mathématiques (TCM)	3	-	CC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
UE 5 – Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) Outils Informatiques et Internet (O2i)	3	-	CC		3	A		1	A	1h30	1	A	1h30

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Nature des épreuves de CC de MTU/O2i : évaluation de documents à remettre dans la plateforme de cours en ligne et tests sur ordinateur

Licence Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé, L1 (UE SpS à 9 crédits)

Semestre 2 :

	Crédits UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 - Sciences pour la Santé EC1 : Reproduction Humaine EC2 : Embryologie – Histologie – Organogénèse EC3 : Cytogénétique Médicale	9	5 2 2	CC/ET CC/ET CC/ET	30/70 20/80 30/70	4CC/1ET 2CC/1ET 2CC/1ET	E E E	10min / 2h00 10min / 1h00 10min / 1h30	1 1 1	E E E	2h00 1h00 1h30	1 1 1	E E E	2h00 1h00 1h30
UE 2 - Sciences de la Vie	9 ou 6	Voir MCC de l'UFR Biologie											
UE 3 - Chimie	9 ou 6	Voir MCC de l'UFR Chimie											
UE 4 – Mathématiques appliquées	3	-	CC		2	E	1h00	1	E	1h00	1	E	1h00
UE 5 – Anglais	3	-	CC		2	E+O	1h + 15 min	2	E+O	1h + 15 min	2	E + O	1h+ 15mn

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Licence Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé, L1 (UE SpS à 6 crédits)

Semestre 2 :

	Crédits UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 - Sciences pour la Santé EC1 : Reproduction Humaine EC2 : Embryologie – Histologie – Organogénèse EC3 : Cytogénétique Médicale	6	3 1,5 1,5	CC/ET CC/ET CC/ET	15/85 25/75 25/75	2CC/1ET 2CC/1ET 2CC/1ET	E E E	10min / 2h00 10min / 1h00 10min / 1h00	1 1 1	E E E	2h00 1h00 1h00	1 1 1	E E E	2h00 1h00 1h00
UE 2 - Sciences de la Vie	9	Voir MCC de l'UFR Biologie											
UE 3 - Chimie	9	Voir MCC de l'UFR Chimie											
UE 4 – Mathématiques appliquées	3	-	CC		2	E	1h00	1	E	1h00	1	E	1h00
UE 5 – Anglais	3	-	CC		2	E+O	1h + 15 min	2	E+O	1h + 15 min	2	E + O	1h+ 15m n

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

ANNEXE UE transversales L1 Sciences

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MTU/O2i/Recherche documentaire	3		CC		3	A		1	A	1h30	1	A	1h30
MTU FLE S1													
EC 1 : bureautique	3	1	ET		1	A		1	A		1	A	
EC 2 : langue française		2	CC		2	A		1	E	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : sur l'UE MTU/O2i/Recherche documentaire

- Nature des épreuves de CC : évaluation de documents à remettre dans la plateforme de cours en ligne (documents qui ne sont pas des mémoires).
- Nature des épreuves terminales : tests sur ordinateur
- Possibilité d'une session de remplacement pour les étudiants ayant au mois 2 ABJ en CC. Les modalités de cette session de remplacement sont identiques à celles de la 2^e session.

REMARQUES : sur l'UE MTU FLE S1 :

- remplace MTU/O2i/Recherche documentaire pour les étudiants ayant besoin de cours de FLE.
- Nature des épreuves autres de CC (EC 1) : évaluation d'un document à remettre dans la plateforme de cours en ligne (document qui n'est pas un mémoire).
- Nature de l'épreuve autre de CC (EC 2) : combinaison d'un écrit et d'un mémoire.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
FLE S2	3		CC		2	E	1h 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
Anglais	3		CC		2	E+O	1h+15'	2	E+O	1h+15'	2	E+O	1h+15'

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : sur FLE S2

- remplace Anglais pour les étudiants ayant besoin de cours de FLE.